

Communiqué de Mme Stéphanie Weydert

Démission de mes fonctions de présidente et de membre de la Commission spéciale « Caritas »

Le 9 janvier 2025, j'ai pris l'initiative de saisir le Comité consultatif sur la conduite des Députés de la Chambre des Députés, ainsi que le bâtonnier du Barreau du Luxembourg, afin d'obtenir des avis sur la question d'un éventuel conflit d'intérêts en raison de ma qualité de présidente et membre de la Commission spéciale « Caritas » d'un côté, et de ma qualité d'avocate non active de l'autre, suite aux reproches formulés en ce sens à mon égard de la part de la Fondation Caritas Luxembourg et de Caritas Accueil et Solidarité.

Concernant la demande d'arbitrage auprès du bâtonnier du Barreau de Luxembourg, ce dernier a indiqué qu'il n'était pas compétent pour statuer sur cette question, sa fonction d'arbitrage se limitant aux différends entre avocats dans l'exercice de leur profession.

Suite à la réponse obtenue à ma demande d'examen auprès du Comité consultatif sur la conduite des Députés de la Chambre des Députés, ce dernier conclut à l'existence d'une ambiguïté, au sens de l'article 3 du Code de conduite des députés luxembourgeois en matière d'intérêts financiers et de conflits d'intérêts, quant à l'exercice de mon mandat parlementaire en tant que présidente et membre de la Commission spéciale « Caritas » en relation avec ma qualité d'avocate non active, mais toujours inscrite auprès d'une étude d'avocats chargée de défendre les intérêts d'une partie impliquée dans l'affaire.

Le Comité consultatif indique dans sa réponse que *« dans l'esprit des électeurs, un lien risque d'être établi entre votre fonction en tant que présidente et membre de la commission spéciale et le rôle assumé par l'étude d'avocats conseiller d'un acteur dans le déroulement des faits, objet des travaux de cette commission spéciale »*.

Même en l'absence de conflit d'intérêts au sens juridique, je considère que la simple ambiguïté pouvant naître dans l'esprit des citoyens pourrait constituer un risque pour le bon déroulement des travaux de la Commission spéciale. Cela pourrait également affecter la confiance des citoyens envers cette Commission spéciale et, plus largement, envers l'institution parlementaire elle-même.

En conséquence, j'ai pris la décision de démissionner avec effet immédiat de mes fonctions de présidente et de membre de la Commission spéciale « Caritas ».

Luxembourg, le 28 janvier 2025

Stéphanie Weydert